communication à caractère promotionnel

AUTOCALL 12-12

(5-Year Coupon Trigger Redeemable Note[1])

Titre de créance complexe à capital non garanti.

Un produit lié à l'indice EURO STOXX 50®

Durée conseillée d'investissement : 5 ans
(en l'absence de remboursement anticipé)

Produit éligible au compte titres et à l'assurance vie auprès de certaines compagnies d'assurance moyennant des frais variables selon les contrats.

«Autocall 12-12» constitue un placement risqué alternatif à un investissement de type actions, et permet à l'investisseur de s'exposer à l'indice EURO STOXX 50® (indice actions regroupant les 50 plus grandes valeurs de la zone euro - ci-après «l'indice»). La performance d'un indice dividendes non réinvestis est inférieure à celle d'un indice dividendes investis.

À l'échéance des 5 ans, l'investisseur subit une perte en capital en cas de baisse de plus de 40% de l'indice. L'investisseur prend un risque de perte en capital non mesurable a priori si les titres sont revendus avant la date de maturité.

Fonctionnement

La valeur initiale de l'EURO STOXX 50® est définie à la date d'observation initiale (12 avril 2012).

Mécanisme de remboursement par anticipation

À chaque date d'observation

Si l'indice est inférieur à son niveau initial	Si l'indice est supérieur ou égal à son niveau initial
L'investisseur reçoit :	L'investisseur reçoit par anticipation :
Pas de remboursement anticipé	Capital investi (hors frais et commissions) remboursé par anticipation + Un coupon de 12% x nombre d'années

Mécanisme de remboursement à l'échéance

À l'échéance

Si l'indice a baissé de plus de 40% par rapport à son niveau initial	Si l'indice n'a pas baissé de plus de 40% par rapport à son niveau niveau initial	Si l'indice est supérieur ou égal à son niveau initial
L'investisseur reçoit à maturité :	L'investisseur reçoit à maturité :	L'investisseur reçoit à maturité :
Perte en capital partielle à hauteur de la baisse de l'indice et totale si l'indice baisse de 100%	Capital investi (hors frais et commissions) remboursé	Capital investi (hors frais et commissions) remboursé + 5 coupons de 12%

CREDIT SUISSE

Les gains ou pertes résultant de l'investissement sur ce produit s'entendent hors frais, commissions et fiscalité applicables au cadre d'investissement, sous réserve de conservation du titre jusqu'à l'échéance et d'absence de défaut de l'émetteur. En cas de revente du titre avant la date d'échéance, l'investisseur sera exposé à un risque de perte en capital, partielle ou totale.

Merci de lire l'avertissement en dernière page

1) Le nom en français du produit n'est pas celui utilisé dans le Prospectus. Seul le nom en anglais est utilisé dans le Prospectus.

AUTOCALL 12-12

(5-Year Coupon Trigger Redeemable Note)

Avantages

- Enclenchement d'un mécanisme de maturité anticipée dès lors que la performance par rapport à l'origine est positive ou nulle à l'une des quatre dates d'observation annuelles. L'investisseur bénéficie alors du remboursement de son capital initial et d'un gain égal à 12% par année écoulée.
- À l'échéance, remboursement de 100%* du montant investi du produit si l'indice clôture à 60% ou plus de sa valeur initiale.
- L'investisseur bénéficie d'une exposition à l'indice EURO STOXX 50®, l'indice de référence des valeurs européennes.

Inconvénients

- Perte en capital si l'indice baisse de plus de 40%* par rapport à sa valeur initiale à la date de fin d'observation.
- Pas de versement de dividende des valeurs comprises dans l'Indice EURO STOXX 50®. La performance d'un indice dividendes non réinvestis est inférieure à celle d'un indice dividendes investis.
- Risque de taux : toute modification des taux d'intérêt sur le marché peut affecter négativement la valeur du produit.
- Risque d'illiquidité : dans certaines circonstances, le marché secondaire des titres peut être illiquide.
- En cas de revente des titres avant la date de maturité, il est impossible de mesurer a priori le gain ou la perte possible, le prix pratiqué dépendant alors des paramètres de marché du jour. La perte en capital, notamment, peut être partielle ou totale.
- L'investisseur supporte le risque de crédit de Credit Suisse AG (Moody's Aa1, S&P A+, Fitch A)[1]. Il existe un risque de perte totale dans le cas où l'émetteur deviendrait insolvable ; l'investissement n'est soumis à aucun système de garantie du capital. Si le cadre d'investissement du produit est un contrat d'assurance vie ou de capitalisation, il est précisé que le dénouement ou le rachat partiel de celui-ci peut entrainer le désinvestissement des unités de compte adossées aux titres avant leur date de maturité (cf. contrat d'assurance).
- L'investisseur ne connaît pas à l'avance la durée de son investissement qui peut varier de 1 à 5 ans.

Principaux termes et Conditions	
Emetteur	Credit Suisse AG, agissant par l'intermédiaire de sa succursale de Londres
Notation de l'émetteur	Aa1 (Moody's) / A+ (S&P) / Fitch (A) [1]
Période de souscription	30 janvier au 12 avril 2012
Prix d'émission	1000,00 EUR par coupure
Commission de rachat	Néant
Montant nominal	1000,00 EUR
Date d'observation initiale	12 avril 2012
Valeur initiale	Niveau de clôture le 12 avril 2012
Date d'émission et règlement	30 janvier 2012
Durée	5 ans au plus, sous réserve d'un remboursement anticipé
Dates d'observation	12 avril 2013, 14 avril 2014, 13 avril 2015, 12 avril 2016
Dates de paiement / remboursement	26 avril 2013, 28 avril 2014, 27 avril 2015, 26 avril 2016
Date d'observation finale	12 avril 2017
Date d'échéance	26 avril 2017
Coupon	12% / an
Indice sous-jacent	EURO STOXX 50® www.stoxx.com Bloomberg : SX5E Index
Remboursement anticipé	Le remboursement anticipé dépend de la variation de l'indice. Si l'indice clôture à sa valeur initiale ou au-dessus à l'une des dates d'observation (autres que la date de fin d'observation), le produit sera remboursé par anticipation à la date de remboursement correspondante : remboursement de 1000 EUR plus paiement d'un montant égal au nombre d'années écoulées x Coupon
Remboursement à l'échéance	- Si l'indice clôture à sa valeur initiale ou au-dessous à la date de fin d'observation: capital investi (hors frais et commissions) plus paiment d'un montant égal à 5 Coupons - Si l'indice clôture en dessous de sa valeur initiale mais ne baisse pas de plus de 40% par rapport à sa valeur initiale à la date de fin d'observation : capital investi (hors frais et commissions) - Si l'indice baisse de plus de 40% par rapport à sa valeur initiale à la Date d'observation finale : perte en capital à hauteur de l'intégralité de la baisse de l'indice
Commission de distribution	Des commissions relatives à ce produit sont payées par l'émetteur Credit Suisse au distributeur. Elles couvrent les coûts de distribution et sont d'un montant annuel maximum équivalent à 0.60% du montant de l'émission
Cotation	Une cotation sur la Bourse de Luxembourg sera demandée
ISIN	À déterminer

1) Au 1er janvier 2012. Les notations sont attribuées par des sociétés indépendantes appelées agences de notation. Veuillez prendre acte du fait que les notations sont révisées régulièrement.
* La garantie ou protection en capital n'est valable qu'à l'échéance du support, sous réserve que l'indice n'ait pas baissé de plus de 75% en cours de vie de produit et sous réserve d'absence de vente des titres, hors frais annexes et fiscalité applicable.
Les gains ou pertes résultant de l'investissement sur ce produit s'entendent hors frais, commissions et fiscalité applicables au cadre d'investissement, sous réserve de conservation du titre jusqu'à l'échéance et d'absence de défaut de l'émetteur. En cas de revente du titre avant la date d'échéance, l'investisseur sera exposé à un risque de perte en capital, partielle ou totale.

SCÉNARIOS DE MARCHÉ

Hypothèse : La valeur initiale de l'indice est fixée à 2300 points.
Le produit sera remboursé par anticipation si l'indice sous-jacent clôture à 2300 points ou au-dessus à une des dates d'observation annuelle.

SCÉNARIO 1 : CAS FAVORABLE

1re date d'observation (12 avril 2013) : l'indice clôture à 2990 points : Remboursement du produit (1000 EUR) + Paiement du coupon de 12%

Remboursement du produit 112% du capital investi*, (hors frais et commissions) (Taux de rendement actuariel annuel* de 12%, contre 15% pour l'indice)

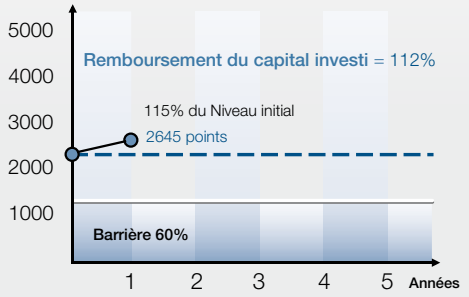

SCÉNARIO 2 : CAS MÉDIAN

1re date d'observation (12 avril 2013) : l'indice clôture à 2000 points : Pas de paiement de coupon

2e date d'observation (14 avril 2014) : l'indice clôture à 2100 points : Pas de paiement de coupon

3e date d'observation (13 avril 2015) : l'indice clôture à 2760 points : Remboursement anticipé (1000 EUR) + Paiement du coupon de 12% x 3

Remboursement du produit 136% du capital investi*, (hors frais et commissions) (Taux de rendement actuariel annuel* de 10.79%, contre 6.27% pour l'indice)

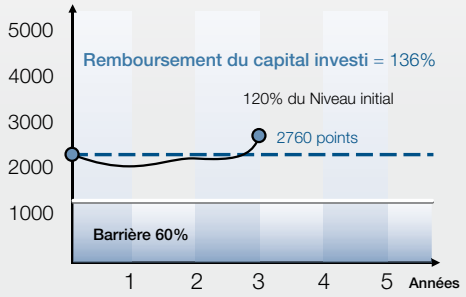

SCÉNARIO 3 : CAS MÉDIAN BARRIÈRE TOUCHÉE EN COURS DE VIE

1re date d'observation : l'indice clôture à 2000 points : Pas de paiement de coupon

2e date d'observation : l'indice clôture à 1800 points : Pas de paiement de coupon

3e date d'observation : l'indice clôture à 1500 points : Pas de paiement de coupon

4e date d'observation : l'indice clôture à 1790 points : Pas de paiement de coupon

Remboursement du produit 100% du capital investi*, (hors frais et commissions) (Taux de rendement actuariel annuel* de 0%, contre -3.20% pour l'indice)

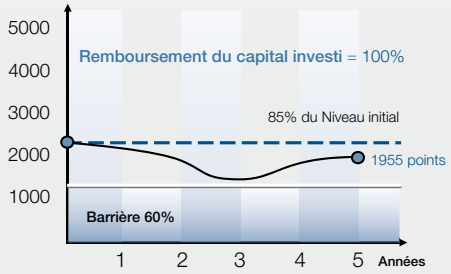

SCÉNARIO 4 : CAS DÉFAVORABLE (Perte en capital)

Dans le scénario le plus défavorable où l'indice céderait plus de 40% de sa valeur à la date d'observation finale, la perte en capital sera supérieure à 40% du capital investi, voire totale et le montant remboursé nul dans le scénario le plus défavorable.

Remboursement du produit 50% du capital investi*, (hors frais et commissions) (Taux de rendement actuariel annuel* de -12.94%, identique à celui de l'indice)

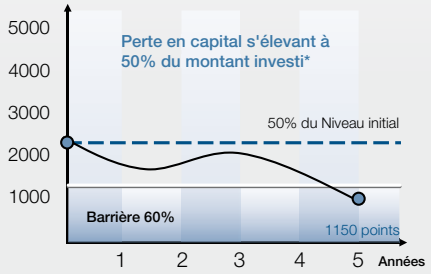

L'attention des investisseurs est attirée en particulier sur la rubrique «risk factors» (facteurs de risque) du Prospectus de Base, ainsi que sur le risque de crédit lié à l'émetteur et sur le risque de liquidité du produit.

* Les gains ou pertes résultant de l'investissement sur ce produit s'entendent hors frais, commissions et fiscalité applicables au cadre d'investissement, sous réserve de conservation du titre jusqu'à l'échéance et d'absence de défaut de l'émetteur. En cas de revente du titre avant la date d'échéance, l'investisseur sera exposé à un risque de perte en capital, partielle ou totale.

● les cercles insérés dans les graphes ci-dessus correspondent aux dates d'observation

Le produit «Autocall 12-12» décrit dans le présent document fait l'objet d'un Prospectus de Base approuvé par la UK Listing Authority («UKLA») (Royaume Uni) en date du 24 août 2011 comme étant conforme à la Directive 2003/71/EC et le certificat d'approbation a été adressé à l'Autorité des Marchés Financiers («AMF») conformément à l'article 18 de la Directive. Ce document à caractère promotionnel est établi par Credit Suisse AG, agissant par l'intermédiaire de sa succursale de Londres.
Le présent document a été communiqué à l'AMF conformément à l'article 212 – 28 de son règlement général.

Avertissement lié à l'Indice

L'Indice EURO STOXX 50® ainsi que ses marques sont la propriété intellectuelle de STOXX Limited, Zurich, Suisse et/ou ses concédants (Les «Concédants»), et sont utilisés dans le cadre de licences. STOXX et ses Concédants ne soutiennent, ne garantissent, ne vendent ni ne promeuvent en aucune façon les valeurs basées sur l'indice et déclinent toute responsabilité liée au négoce des produits ou services basés sur l'indice (pour plus d'informations sur l'Indice http://www.stoxx.com/indices/index_information.html?symbol=SX5E).

Avertissement

L'attention des investisseurs est attirée en particulier sur la rubrique «risk factors» (facteurs de risque) du Prospectus de Base, ainsi que sur le risque de crédit lié à l'émetteur et sur le risque de liquidité du produit.
Le Prospectus de Base est disponible gratuitement auprès de l'émetteur et des distributeurs du produit, ainsi qu'auprès de Credit Suisse Securities (Europe) Limited, 25 avenue Kléber 75016 Paris, ainsi que sur internet à travers le lien suivant : www.credit-suisse.com/structuredproducts et doit être lu conjointement avec le résumé en français et les conditions définitives du produit disponibles sur le site internet de l'AMF (http://amf-france.org) ainsi que sur celui de Credit Suisse.
L'acheteur du produit «Autocall 12-12» s'expose aux fluctuations des marchés actions. L'acheteur du produit doit s'assurer, en recourant au besoin à ses conseillers financiers et fiscaux, de l'adéquation du produit à sa situation patrimoniale et à son horizon d'investissement. Le produit «Autocall 12-12» a été élaboré pour un horizon d'investissement de 6 ans au maximum et l'investisseur est averti de ce que toute sortie à sa demande avant cette date se fera aux conditions de marché prévalant à ce moment là et l'exposera à un risque de perte en capital. Les informations contenues dans le présent document ne sauraient constituer une prévision de performances futures et aucune garantie ne peut être donnée quant à la performance effective du produit à un moment donné en dehors des événements visés dans le présent document, qui requièrent que l'acheteur du produit soit toujours investi à la date concernée.

Copyright © 2012 Credit Suisse et/ou ses filiales.

Réalisation : **NSL Studio** | www.nslstudio.com (120120)

CREDIT SUISSE